



Mairie de Fontenay le Vicomte

Fontenay-le-Vicomte, le 19 mai 2021

DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION CANTINE – GARDERIE 2021-2022 **ET A REMETTRE EN MAIRIE**

POUR LE 30 JUIN MAXIMUM Fiche d'inscription et de renseignements

POUR LE 14 AOUT MAXIMUM LES DOCUMENTS SUIVANTS :

Avis d'imposition 2021, couple marié, couple non marié, déclaration commune ou individuelle

Copie intégrale du livret de famille

Assurance extra-scolaire

Règlement cantine et règlement garderie (à imprimer sur le site de la commune)
www.fontenaylevicomte.fr >services municipaux>puis services>puis cantine ou garderie.

Les dossiers incomplets seront refusés.

Les familles ayant des impayés cantine et/ou garderie doivent se mettre en rapport avec la Trésorerie pour régler leurs factures et nous fournir un justificatif de paiement avant toute nouvelle inscription cantine-garderie.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE ET AUCUN ENFANT NE POURRA ETRE ACCEPTE A LA RESTAURATION SCOLAIRE ou A LA GARDERIE TANT QUE LES FACTURES ANTERIEURES NE SERONT PAS ACQUITTEES.

Patrick BALDY, Maire adjoint au social.